



Liberté*Egalité*Fraternité
REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Envoyé en préfecture le 04/12/2023
Reçu en préfecture le 04/12/2023
Publié le
ID : 011-211102256-20231129-DE_2023_050-DE

COMMUNE DE MAS SAINTES PUELLES

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Le 29 novembre deux mille vingt trois, à dix huit heures trente, le conseil municipal de la commune de MAS SAINTES PUELLES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SIAU Isabelle, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 22 novembre 2023

Présents : Isabelle SIAU, Pierre MONOD, Françoise PEYROUZET, Mathias ALETRU, Marilyne BEAUDONNET Guy BUSSON, Fanny EHRHARDT, Brigitte FOURNIL, René GALLARD Jérôme MEUNIER, Jean-Claude NAUDINAT, Nathalie RUIZ, Béatrice SOULET

Absent excusé : M. Alain PELISSIER, Mme Adeline PALANQUE

Secrétaire de séance : M. ALETRU a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

DELIBERATION N°DE_2023_050 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN PRIVE

Dans le cadre de l'extension du cimetière, il convient de réaliser un diagnostic d'archéologie préventive, pour déterminer si des fouilles archéologiques devront être diligentées ou pas.

Mme le Maire demande l'autorisation de signer la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré A adopté à l'unanimité des présents

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et tous les documents liés à ce diagnostic.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Isabelle SIAU

